

Dossier : LES BIBLIOTHÈQUES

Bibliothécaire, une profession qui change

Bernadette Seibel

Bernadette SEIBEL est sociologue. Elle présente dans le texte ci-dessous, les résultats d'une thèse de 3^{ème} cycle en sociologie faite sous la direction de Jean-Claude PASSERON, directeur de l'E.H.E.S.S., parue sous le titre "**Au nom du livre, analyse sociale d'une profession, les bibliothécaires**". Bernadette SEIBEL, La Documentation Française, 1988.

La profession de bibliothécaire est une profession ancienne, considérée, du moins jusqu'au début des années cinquante, comme un refuge pour érudits qui établissaient pour l'élite lettrée des inventaires de sources bibliographiques, et procédaient parfois à des recherches à caractère historique ou littéraire. On observe vers le milieu du XIX^{ème} siècle un changement radical de l'attitude d'une fraction de bibliothécaires au regard de l'institution. A côté du bibliothécaire érudit et bibliophile dont la fonction principale avait été la conservation des trésors intellectuels de l'humanité, apparaît le bibliothécaire éducatif. Mû par une démarche autodidactique pour lui-même ou pour le public, ce dernier considère l'institution comme un instrument de formation et se met au service du public pour le guider dans son entreprise d'acquisition culturelle.

De nombreuses tentatives ont été effectuées dans le courant des années 20, en particulier sous l'impulsion de l'Association des Bibliothécaires Français, pour faire évoluer la fonction dans le sens d'une prise en charge plus importante des besoins d'un public élargi. Mais il fallut attendre l'après-guerre avec la création de la Direction des Bibliothèques de France en 1945, et l'élaboration du statut général de la fonction publique pour que soient jetées les bases d'une structure et des conditions d'une politique globale et, à long terme, d'homogénéisation relative de la profession, qu'il s'agisse de l'élaboration des statuts, ou de la formation professionnelle.

En 1984, date à laquelle a été effectuée l'enquête par questionnaires et entretiens semi-directifs auprès d'un échantillon aléatoire au 1/6 des professionnels de catégorie A (conservateurs et bibliothécaires de 1 et 2 catégories) et B (bibliothécaires-adjoints) la profession comprenait environ 6 000 personnes. Celles-ci étaient réparties pour moitié entre le secteur de l'État et celui des collectivités locales. La décentralisation et la politique menée ces dernières années en faveur du développement des bibliothèques publiques et la création de nombreux emplois dans ce secteur ont infléchi ces chiffres vers une proportion plus importante des personnels des collectivités locales, proportion qu'il appartiendrait ultérieurement de préciser.

La très forte extension du nombre des professionnels est imputable au développement du recrutement, consécutif à l'explosion de la demande. Par comparaison, en 1950, les effectifs s'élevaient à 438 agents de l'État, celui des personnels municipaux étant imprécis; en 1970, on dénombrait 2 038 agents de l'État, dont les contractuels, mais seulement 654 agents des collectivités locales. Le développement des loisirs culturels lié à l'élévation générale du niveau de formation des Français, et l'accroissement du nombre des élèves et des étudiants qui, pour ce dernier, tripla entre 1960 et 1977, provoquèrent une augmentation de la demande du public. Celle-ci affecta l'ensemble des bibliothèques, qu'elles soient rattachées aux universités ou qu'elles se consacrent à la lecture publique.

Cette explosion quantitative du volume de la profession s'est accompagnée d'une modification progressive des caractéristiques des bibliothécaires. Actuellement la profession est très fortement fémini-

sée (86%) et pour 50% âgée de 35 à 44 ans ce qui correspond à un recrutement massif dans les années 1965-1975. 40% des professionnels sont issus des classes supérieures et 50% détiennent au moins une licence.

L'accroissement du nombre des professionnels a correspondu à une transformation de la composition sociale de la profession, avec la pénétration progressive dans les jeunes générations d'agents issus en plus grand nombre des classes populaires et de la petite bourgeoisie. En contrepartie, on note le fait, toujours prépondérant par ailleurs, de ceux originaires des classes supérieures, et le maintien de la proportion de professionnels originaires des classes moyennes grâce au renouvellement des fractions sociales qui les composent.

Ainsi, si on analyse le recrutement social des trois grandes strates d'âge de la profession, on remarque que les agents issus des classes populaires constituent une part de plus en plus importante (15% chez les plus de 50 ans, 25% pour la strate des 35-49 ans et 28% chez les moins de 35 ans). Celle des agents originaires des classes moyennes est restée stable (respectivement 30%, 31% et 33%), tandis que la part de ceux issus des classes supérieures a proportionnellement diminué, passant de 45% à 39%, puis 34%.

Enfin, comme le montre la prise en compte de la trajectoire des familles dont sont issus les bibliothécaires, la part des agents originaires de familles en mobilité sociale ascendante, ou d'agents pour lesquels l'accès à la profession constitue une promotion effective s'est fortement accrue si l'on compare les trois strates d'âge distinguées plus haut. Or, parmi la jeune génération, c'est plus souvent cette catégorie d'agents qui manifeste une réserve par rapport à l'exercice actuel du métier. Si leur intérêt pour celui-ci n'est pas entamé, ils sont en revanche nombreux (30%) à souhaiter un changement de la manière de l'exercer qu'il s'agisse, par l'animation, d'une nouvelle fonction de prescription ou d'une amélioration de la transmission de l'information grâce aux nouvelles technologies. Le désappointement des bibliothécaires trouve principalement son origine dans la dévaluation des titres scolaires et dans le décalage entre les fonctions exercées et les représentations du métier.

On observe en effet une autre modification importante dans la morphologie de la profession. L'élévation générale du niveau de qualification scolaire et universitaire, à très forte coloration littéraire, s'accompagne d'une amélioration de la formation professionnelle : 78% des bibliothécaires détiennent un diplôme professionnel et la moitié un niveau d'étude égal ou supérieur à la licence.

La comparaison de la qualification des professionnels, selon les trois générations, permet d'apprécier ces transformations, sachant qu'à chaque strate d'âge correspondent une inculcation scolaire différente et des politiques de formation et de recrutement distinctes.

Si on prend le cas des bibliothécaires adjoints qui, statutairement, sont recrutés au niveau du baccalauréat, on remarque, qu'en ce qui concerne les personnels de l'État, 18% de ceux âgés de plus de 50 ans ont un niveau de formation égal ou supérieur à la licence, alors que c'est le cas pour 44% de ceux qui appartiennent à la tranche 35-49 ans, et 52% de ceux âgés de moins de 35 ans. En revanche, la part des bibliothécaires-adjoints municipaux détenteurs au moins d'une licence reste stable quelle que soit la génération considérée, soit 46%.

Coexistent donc, dans la profession, des générations de professionnels dotés de dispositions différentes selon le contexte familial et scolaire dont ils ont bénéficié, et selon leurs modes de socialisation dans la profession, qu'il s'agisse d'activités exercées à titre bénévole, de profession antérieure ou encore des premiers postes obtenus, etc. La conjonction de ces différents facteurs induit des compétences différentes mais aussi des conceptions parfois divergentes sur les objectifs que les bibliothécaires fixent à leur action, des valeurs qu'ils professent et auxquelles ils croient.

Les bibliothécaires justifient leur travail de deux façons distinctes. Une minorité (40%) fonde son action sur la conservation et l'exploitation (9%), l'organisation (11%) et la transmission (19%) des fonds. La majorité situe son action en fonction de la demande réelle ou potentielle du public (60%). Les pre-

miers pensent qu'ils ont pour mission de mettre à la disposition du public un ensemble de liens, services, prestations, et une mémoire bien organisée ; ils justifient prioritairement leur action par l'intérêt général et le service public. Les seconds insistent sur l'intérêt des personnes, le service aux publics et estiment devoir moins servir la demande sociale qu'en orienter le changement par une pédagogie nouvelle de l'offre. Cette fraction de professionnels cherchant plutôt à orienter la demande culturelle dans le sens de la diversité (curiosité) ou de la qualité, (idée de progression dans l'approfondissement ou de curriculum de lecture) en agissant sur les causes qui freinent l'accessibilité matérielle et intellectuelle aux liens et messages culturels.

Les hommes dans la profession sont plus souvent enclins à avoir une conception technique et de stricte neutralité par rapport à la demande, notamment ceux issus des classes populaires et supérieures; par contre, les femmes sont plus nombreuses à se représenter leur métier comme l'exercice d'une fonction de médiation éducative. Cette conception du métier est d'autant moins partagée par les femmes bibliothécaires que l'on s'élève dans la hiérarchie sociale (76 % pour celles originaires des classes populaires, 65 % des classes moyennes et 59 % des classes supérieures) et que le niveau d'étude obtenu est plus élevé. Ce sont, en effet, les détenteurs d'un niveau d'études égal ou inférieur à BAC + 2 qui adhèrent en plus grand nombre à la conception activiste du métier. La fonction de médiation éducative (susciter le plaisir de lire et le désir de se cultiver) est une retraduction dans l'activité professionnelle du rôle "traditionnel" de la femme. Centrée sur le déclenchement de la motivation, elle se distingue d'une représentation relationnelle du métier, conçue en terme d'échange verbal autour des liens culturels. Celle-ci est plus fréquente chez les agents issus des classes moyennes et notamment ceux issus de la petite bourgeoisie ascendante. L'activisme culturel (médiation éducative, sociabilité culturelle) est donc représentatif de la petite bourgeoisie récente soit par l'appartenance familiale, soit par la mobilité professionnelle des agents eux-mêmes. Active dans l'envie de connaissance, elle est prête à aider le public à accéder à ce qu'elle vient d'obtenir.

Cette conception du métier peut prendre également la forme d'une valorisation de l'exercice du jugement de goût sur la production intellectuelle. Si les agents issus des classes populaires et supérieures montrent une propension identique à assurer un rôle de prescripteur (44%), parmi ceux originaires des classes moyennes, ce sont principalement les enfants d'instituteurs ou de professions intellectuelles qui affirment être pour la promotion de la qualité (48%), ceux appartenant à des familles de cadres moyens préférant les activités d'organisation des collections.

L'idéologie militante, par opposition à celle de la médiation neutraliste, est liée à une prise de conscience des inégalités culturelles mais l'analyse des causes, la réflexion sur les moyens, et par là, les conceptions de la culture à acquérir et les représentations du métier diffèrent selon que l'on cherche à convertir à la pratique culturelle légitime, à promouvoir des œuvres de "qualité" proches des cultures populaires, ou à faire assurer à des contenus culturels une fonction de communication, d'échange entre des groupes sociaux, et non plus de séparation. La première tendance assimile les inégalités culturelles à des inégalités sociales et associe la dépossession culturelle à celle des moyens nécessaires pour avoir barre sur le monde. Elle valorise donc l'acquisition de connaissances comme un bien en soi. Cette idéologie attribuée à la maîtrise de l'information un effet d'adaptation sociale. Par contre, la promotion de la qualité relève d'une autre conception de la culture et d'un système de fins différentes : mettre l'individu en contact avec la permanence du monde littéraire accompli, condition indispensable pour une éducation de tout l'être et l'épanouissement de la personne. Un tel projet implique de développer chez l'utilisateur l'aptitude à l'appropriation cultivée (capacité de choix et non plus d'investigation) afin qu'il puisse accéder aux œuvres de "qualité". Cette représentation de l'action du bibliothécaire met l'accent sur l'hédonisme de la pratique culturelle : le plaisir et l'acquisition plutôt que d'un savoir, d'un savoir-être. Celui-ci est affaire de goût, de plaisir d'esthète, mais suppose la détention d'une capacité de jugement pour opérer et prescrire "les bons choix".

Les deux modèles d'activisme s'accompagnent de rapports différents aux partenaires de l'action. Le premier, s'appuyant sur une analyse des conditions sociales des inégalités culturelles opte pour une socialisation de la pratique de la lecture par la sociabilité. Il cherche à associer à ses finalités de démocratisation les autres agents culturels ou sociaux autour de projets d'action communs définis par rap-

port à l'échec social ou scolaire, et a recours au décloisonnement des modes d'intervention. Par contre, pour les agents qui adhèrent au second modèle, la faible intensité ou la non-conformité de la lecture aux modèles légitimes (parce que classiques ou réhabilités), sont à leurs yeux moins dus aux conditions sociales qu'au caractère inopérant, parce que peu motivant, de la confrontation avec les contenus culturels. Ayant bâti leur spécificité professionnelle sur la découverte et la promotion de ces nouveaux produits-clés, ils ont tendance à récuser toute forme d'intervention directive concurrente qui ne soit pas en accord avec leur représentation de la pratique culturelle.

Malgré ces divergences ces deux modèles partagent une même morale professionnelle ; donner un sens aux choses, un mode de transmission identique, forcer en douceur la communication même si, dans un cas, il d'agit d'établir la communication et d'y greffer la pratique culturelle, tandis que dans l'autre cas, la communication devient pratique culturelle.

Les pratiques d'animation culturelle constituent un des aspects de la réinterprétation du rôle professionnel. La valorisation de ces pratiques est surtout marquée chez les agents exerçant dans les bibliothèques de lecture publique et plus particulièrement en bibliothèque municipale. La différenciation de ces pratiques rend compte de la diversité des idéologies professionnelles, du rapport à la culture et aux partenaires de l'action et, par là, de l'identité professionnelle. Cependant la lecture des résultats statistiques de cette enquête ne doit pas entraîner de contresens : ils n'expriment que des tendances générales de la profession qui laissent à chaque individu ses caractéristiques propres liées à son histoire personnelle. Ils ne doivent en aucun cas être confondus avec des normes d'action et d'attitudes ni être perçus comme des mécanismes irréversibles, mais constituent des éléments de réflexion sur le groupe professionnel.

Bernadette Seibel